

GRILLE DE CLASSIFICATIONS COMMUNE AUX RESEAUX DE SOINS

1. CLASSIFICATION DES INFIRMIERES DE LIAISON ET DES COORDINATRICES BRIO

1.1 Grille commune de la CCT dès le 1/7/2009

Fonctions	Classes	Conditions/ qualifications
Soignant diplômé C	15/17	Diplôme (infirmier niveau 1) ou certificat et responsabilités particulières reconnues
Soignant diplômé B	17/19	Diplôme HES / ES (infirmier) ou équivalent Diplôme ou certificat et responsabilités particulières reconnues
Soignant diplômé A	19/21	Diplôme HES / ES ou équivalent + responsabilités supérieures à 17/19
Soignant diplômé avec spécialisation B	20/22	Diplôme HES / ES ou équivalent + formation de spécialisation
Soignant diplômé avec spécialisation A	21/23	Diplôme HES / ES ou équivalent + formation de spécialisation + responsabilités

1.2 Grille spécifique aux réseaux rétroactivement au 1/1/2010

Fonctions	Classes	Conditions/ qualifications
Soignant diplômé A	19/21	Infirmière de liaison ou coordinatrice Brio avec un diplôme HES / ES ou équivalent
Soignant diplômé avec spécialisation B	20/22	Infirmière de liaison ou coordinatrice Brio satisfaisant aux conditions de classification en 19/21 + une formation spécialisée de niveau CAS ou équivalent dans un domaine utile à la fonction : liaison-orientation, santé communautaire, gériatrie, psycho-gériatrie ... et des compétences en rapport avec cette formation ; par exemple, capacité de remplir la fonction de poolistes dans tous les services hospitaliers
Soignant diplômé avec spécialisation A	21/23	Infirmière de liaison ou coordinatrice Brio satisfaisant aux conditions de classification en 20/22 + responsabilités particulières telle que : infirmière ressource, agent qualité, gestionnaire de projet, encadrement de nouveaux collaborateurs pendant leur première année ...

2. Classification des coordinatrices de programmes

2.1 Grille commune de la CCT dès le 1/7/2009

Fonctions	Classes	Conditions/ qualifications
Soignant diplômé avec spécialisation A	21/23	Diplôme HES / ES ou équivalent + formation de spécialisation + responsabilités

2.2 Grille spécifique aux réseaux rétroactivement au 1/1/2010

Fonctions	Classes	Conditions/ qualifications
Soignant diplômé avec spécialisation A	21/23	<p>Coordinatrice de programmes avec un diplôme HES / ES ou équivalent, 5 ans d'expérience dans une fonction soignante dont 1 an dans une fonction soignante spécialisée</p> <p>+</p> <p>une formation spécialisée de niveau CAS ou équivalent dans un domaine utile à la fonction : diabétologie, soins palliatifs B2, hygiène, prévention et contrôle des infections</p> <p>...</p> <p>+</p> <p>la responsabilité de la coordination et du développement d'un programme de soins</p>

3. Classifications des assistants sociaux

3.1 Grille commune de la CCT dès le 1/7/2009

Fonctions	Classes	Conditions/ qualifications
Travailleur social B	17/19	Assistante sociale avec un diplôme HES / ES ou équivalent
Travailleur social A	19/21	Assistante sociale satisfaisant aux conditions de classification en 17/19 + responsabilités
Travailleur social avec spécialisation	20/22	Assistante sociale satisfaisant aux conditions de classification en 19/21 + Formation de spécialisation + responsabilités

3.2 Grille spécifique aux réseaux rétroactivement au 1/1/2010

Fonctions	Classes	Conditions/ qualifications
Travailleur social A	19/21	Assistante sociale avec un diplôme HES / ES ou équivalent Assure la fonction sociale de manière autonome en interface avec les partenaires du réseau et en tant que personne ressource pour ces derniers
Travailleur social avec spécialisation	20/22	Assistante sociale satisfaisant aux conditions de classification en 19/21 + une formation universitaire ou une formation spécialisée de niveau CAS ou équivalent dans un domaine utile à la fonction : assurance sociale, systémique ... + des compétences en rapport avec cette formation ; par exemple, conduite de projet ou de développement

4. CLASSIFICATION DES FONCTIONS ADMINISTRATIVES

4.1 Grille commune de la CCT dès le 1/7/2009

Fonctions	Classes	Conditions/ qualifications
Employé d'administration C	10 - 14	CFC de 3 ans. Le passage entre les classes se fait en tenant compte de la formation et du perfectionnement, de l'expérience acquise, des responsabilités prises et du parcours professionnel utile à la fonction
Employé d'administration B	14- 16	CFC de 3 ans + expérience et responsabilités supérieures à celles de l'employé d'administration C
Employé d'administration A	16 - 18	CFC de 3 ans + autonomie supérieure à celle de l'employé d'administration B
Responsable administratif E	18 - 20	CFC de 3 ans + autonomie totale dans la réalisation des tâches ou du domaine administratif
Responsable administratif D	20 - 22	CFC de 3 ans + autonomie totale dans la réalisation des tâches ou du domaine administratif + direction et encadrement de personnel administratif

4.2 Grille spécifique aux réseaux rétroactivement au 1/1/2010

Fonctions	Classes	Conditions/ qualifications
Employé d'administration C	10 - 14	CFC de 3 ans Le passage entre les classes se fait en tenant compte de la formation et du perfectionnement, de l'expérience acquise, des responsabilités prises et du parcours professionnel utile à la fonction
Employé d'administration B	14- 16	CFC de 3 ans + expérience et responsabilités supérieures à celles de l'employé d'administration C
Employé d'administration A	16 - 18	CFC de 3 ans + prise autonome de procès verbaux de synthèse, qualité rédactionnelle
Responsable administratif E	18 - 20	CFC de 3 ans + autonomie totale dans la réalisation des tâches ou du domaine administratif + responsabilités particulières (gestion, communication...)
Responsable administratif D	20 - 22	CFC de 3 ans + autonomie totale dans la réalisation des tâches ou du domaine administratif + direction et encadrement de personnel administratif ou responsabilités particulières complexes (assistanat ressources humaines ...)

5. CLASSIFICATION DES CADRES

5.1 Grille commune de la CCT dès le 1/7/2009

Fonctions	Classes	Conditions/ qualifications
Cadre en milieu de soins E	22 - 24	Diplôme HES/ES ou équivalent + formation de cadre + responsabilité supérieure au responsable d'équipe de soins ; ICUS hospitalier ; IC petit EMS
Cadre en milieu de soins D	23 - 25	Diplôme HES/ES ou équivalent + formation de cadre + responsabilité supérieure au Cadre en milieu de soins E ; ICUS hospitalier avec spécialisation ; IC moyen EMS
Cadre en milieu de soins C	25 - 27	Diplôme HES/ES ou équivalent + formation de cadre + responsabilité supérieure au cadre en milieu de soins D ; ICS hospitalier C ; IC grand EMS ; responsable moyen CMS
Responsable administratif C	22 - 25	Titre universitaire ou diplôme fédéral ou maîtrise fédérale + connaissances pointues dans le domaine particulier de travail
Responsable administratif B	25 - 28	Titre universitaire ou diplôme fédéral ou maîtrise fédérale + formations complémentaires ou post grade dans les domaines de spécialisation
Responsable administratif A	28 - 30	Titre universitaire ou diplôme fédéral ou maîtrise fédérale + formations complémentaires ou post grade dans les domaines de spécialisation. Assume la responsabilité de projets ou de secteurs importants

5.2 Grille spécifique aux réseaux rétroactivement au 1/1/2010

Fonctions	Classes	Conditions/ qualifications
Cadre en milieu de soins E	22 - 24	Responsable d'antenne / équipe (jusqu'à 10 équivalents plein temps) ; gère l'équipe et la représente auprès des partenaires de proximité ; formation de gestion correspondante à celle d'ICUS (300h)
Cadre en milieu de soins D	23 - 25	Infirmière cheffe ou responsable d'un dispositif multi-site (plus de 10 équivalents plein temps ou responsabilités particulières) ; gère l'équipe et la représente auprès des partenaires de proximité ; formation de gestion correspondante à celle d'ICUS (300h)
Cadre en milieu de soins C	25 - 27	Infirmière cheffe ou responsable d'un dispositif multi-site (plus de 10 équivalents plein temps ou responsabilités particulières) ; gère l'équipe et la représente auprès des partenaires de proximité ; formation de gestion correspondante à celle d'ICS (600h)
Responsable administratif C	22 - 25	Chargé de projet ; titre universitaire ou diplôme fédéral ou maîtrise fédérale + formation en gestion de projet
Responsable administratif B	25 - 28	Chef de projet (3 ans d'expérience dans la gestion de projet) ; titre universitaire ou diplôme fédéral ou maîtrise fédérale + formation en gestion de projet
Responsable administratif A	28 - 30	Adjoint de direction ; titre universitaire ou diplôme fédéral ou maîtrise fédérale + formation complémentaire en gestion ; assume des responsabilités importantes (tâches d'état major, secteurs opérationnels, projets)